



Les activités sportives et de loisirs en zone cœur du Parc national des Pyrénées : la concertation se poursuit.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Parc national des Pyrénées a engagé en avril 2018, un processus de consultation du public dans le but d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis, sur un projet de réglementation d'un certain nombre d'activités sportives et de loisir en zone cœur du Parc national.

Les activités concernées étaient la navigation, la plongée, les pratiques utilisant une voile de type « base jump », « wing suite », « speed-riding », « snow-kite », « ski-kite » et cerf-volant, les activités récréatives de tir de type paintball, laserball, les activités sportives et de loisirs impliquant une traction animale, biathlon, course d'orientation et geocaching.

Cette consultation du public est désormais close.

Les contributions ont été nombreuses et riches. Les arguments apportés montrent l'importance de poursuivre les discussions avec les services de l'État et les fédérations sportives concernées, pour préciser comment les activités sportives et de loisir ciblées, peuvent être pratiquées dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, en compatibilité avec les enjeux de préservation des milieux naturels, des espèces de faune et de flore protégées et emblématiques du territoire, des paysages et du caractère du Parc national des Pyrénées.

Ce travail sera conduit prochainement, en conséquence, il ne sera pas donné suite à ce projet de réglementation en l'état pour permettre l'expression d'une concertation complète.

Le Parc national des Pyrénées veillera à informer le public des suites qui seront données notamment par le biais de son site internet : www.pyrenees-parcnational.fr

Contact Presse :
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

